



Formulaire de réclamation pour pertes financières liées aux prestations et crédits du gouvernement

Le présent document accompagne le **Formulaire de réclamation pour pertes financières liées à l'impôt sur le revenu et aux prestations et crédits du gouvernement** (SCT 330-0323F)¹. Il sert à obtenir des renseignements supplémentaires pour traiter votre réclamation concernant les pertes financières liées à la **réduction des prestations et des crédits du gouvernement** qui vous sont versés en raison de problèmes de paye.

Si on vous **devait un salaire d'une année précédente** qui vous a été **versé une année suivante** (exemple : salaire dû en 2016, versé en 2017), votre revenu de l'année **suiivante** pourrait être plus élevé qu'il ne devrait l'être. La plupart des prestations et des crédits du gouvernement, comme l'Allocation canadienne pour enfants, sont fondés sur le revenu familial. Si votre revenu était plus élevé qu'il ne devrait l'être :

- vos prestations et crédits du gouvernement pourraient avoir été réduits;
- vous pourriez avoir droit à un remboursement.

Pour faire une réclamation, vous devez répondre aux quatre conditions suivantes :

1. Vous devez être un fonctionnaire fédéral ou un ancien fonctionnaire fédéral (y compris les étudiants et les employés occasionnels) dont la paye est ou était administrée au moyen du système de paye Phénix.
2. On vous **devait un salaire d'une année précédente** qui vous a été **versé une année suivante** (exemple : salaire dû en 2016, versé en 2017)
3. Le temps d'attente pour recevoir votre salaire non versé a dépassé le délai normal des normes de service (consultez la page Web pour connaître les délais de traitement du Centre des services de paye de la fonction publique²).
4. **Important** : Vous devez compléter le formulaire SCT 330-0323F¹.

Renseignements à fournir

Afin de pouvoir calculer l'incidence que le retard de votre paye a eu sur vos prestations et crédits du gouvernement, nous avons besoin de renseignements sur votre situation et votre revenu familial.

Assurez-vous de joindre vos états de prestations fédéraux, provinciaux ou municipaux **des deux années applicables**.

Important : Vous devez masquer votre numéro d'assurance sociale (NAS) dans tous les documents que vous nous envoyez. Tout document indiquant votre NAS vous sera renvoyé, et toute copie physique ou électronique en notre possession sera détruite ou supprimée en permanence.

La marche à suivre pour remplir ce formulaire commence à la page 5.

1. Le formulaire SCT 330-0323F est disponible ici : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/remuneration/presenter-repercussions-impot-revenu-prestations-gouvernementales.html>.

2. Page Web pour connaître les délais de traitement de Centre des services de paye de la fonction publique : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/services-pay-pay-services/pay-centre-pay/traitement-pay-process-pay-fra.html>.

1. Renseignements sur l'employé(e)		
Code d'identification de dossier personnel (CIDP)	Nom	Given Prénom(s)

2. Renseignements personnels et financiers (ces renseignements sont requis pour calculer vos prestations et crédits du gouvernement)	
Statut de résident <input type="checkbox"/> J'habite au Canada <input type="checkbox"/> J'habite à l'extérieur du Canada (résident de fait) (voir les directives) <input type="checkbox"/> J'habite à l'extérieur du Canada (résident réputé) (voir les directives)	État civil <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Conjoint(e) de fait <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf (veuve)
Votre revenu net : (Ligne 236 de votre avis de cotisation) (voir les directives)	Revenu net de votre conjoint(e) : (Ligne 236 de leur avis de cotisation) (voir les directives)
Revenu de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) : (Revenu figurant aux lignes 117 et 125 de votre déclaration fédérale, s'il y a lieu) (voir les directives)	Remboursement de la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) et du régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) : (Remboursement figurant aux lignes 213 et 232 de votre déclaration fédérale, s'il y a lieu) (voir les directives)

3. Renseignements sur les enfants (remplissez une ligne par enfant; joignez d'autres pages au besoin)		
Date de naissance	S'agit-il d'un enfant à charge admissible avec un handicap?	Partagez-vous la garde de l'enfant?
	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

4.	<p>Renseignements précis concernant votre province ou votre territoire</p> <p>Veillez remplir les cases suivantes selon votre province ou territoire de résidence au 31 décembre de l'année d'imposition respective.</p> <p>Remarque : Si vous ne résidez pas dans l'une des provinces ou l'un des territoires mentionnés ci-dessous, veuillez laisser cette section vide.</p>
-----------	--

4a) Alberta, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut ou Nouveau-Brunswick	
Votre revenu de travail (voir les directives) :	Revenu de travail de votre conjoint (voir les directives) :
4b) Terre-Neuve-et-Labrador	
Aviez-vous 65 ans ou plus en date du 31 décembre de l'année d'imposition? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Êtes-vous admissible au programme de soutien aux personnes handicapées? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

4c) Ontario	
Loyer payé pour votre résidence principale :	Impôts fonciers payés pour votre résidence principale :
Coûts d'énergie que vous avez payé pour votre résidence principale dans une réserve en Ontario :	Montant payé pour votre hébergement dans un établissement public de soins de longue durée en Ontario (voir les directives) :
Avez-vous habité dans le Nord de l'Ontario? (voir les directives) <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Avez-vous habité dans une résidence pour étudiants? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Aviez-vous 65 ans ou plus en date du 31 décembre de l'année d'imposition ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

5. Attestation, certification et consentement		
<p>J'atteste que les sommes réclamées dans ce formulaire n'ont pas été réclamées antérieurement par moi-même ou par une autre personne qui est aussi un fonctionnaire.</p> <p>J'atteste que les déclarations qui sont faites dans ce formulaire sont véridiques et complètes.</p> <p>En signant ce formulaire, je consens à la communication de mes renseignements personnels au Bureau des réclamations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et à Services publics et Approvisionnement Canada.</p> <p>Une demande soupçonnée de fraude peut être transmise aux autorités compétentes au sein de mon ministère ou institution, y compris à son agent de sécurité ministériel et à son dirigeant principal des finances, en vue d'un examen approfondi, conformément aux lois en vigueur.</p> <p>Veillez remplir les sections suivantes :</p>		
Date	Signature de l'employé(e)	Numéro de téléphone

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels qui sont demandés dans ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur la gestion des finances publiques et serviront à évaluer votre réclamation conformément à la Directive sur les paiements³. Le refus de fournir les renseignements demandés pourrait retarder ou bloquer le traitement de votre réclamation. Les renseignements personnels que vous fournissez pourraient être communiqués au Bureau des réclamations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et à Services publics et Approvisionnement Canada.

Vos renseignements personnels seront protégés, utilisés et communiqués conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et selon les indications figurant dans le Fichier de renseignements personnels POU 931 (comptes créditeurs). Vos renseignements peuvent aussi être utilisés aux fins de rapports financiers et d'évaluation de programmes. Ils seront conservés pendant sept ans après la dernière intervention administrative, puis détruits.

En vertu de la loi, les particuliers ont le droit de demander d'accéder à leurs renseignements personnels et d'y apporter des corrections. Si vous désirez exercer ce droit ou avez besoin de précisions au sujet du présent avis de confidentialité, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès aux renseignements personnels de votre organisation, dont les coordonnées figurent à la page Web des Coordonnateurs de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels⁴. Si la réponse à votre question sur la protection des renseignements personnels ne vous satisfait pas, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada en composant le 1-800-282-1376 ou en écrivant à info@priv.gc.ca.

3. Directive sur les paiements : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32504>.

4. Page Web Coordonnateurs de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels : <http://www.tbs-sct.gc.ca/ap/atip-aijrp/coord-fra.asp>.

Directives

Important

- Vous devez masquer votre numéro d'assurance sociale (NAS) dans tous les documents que vous nous envoyez. Tout document indiquant votre NAS vous sera renvoyé, et toute copie physique ou électronique en notre possession sera détruite ou supprimée en permanence.
- Vous devez déjà avoir rempli le formulaire [SCT 330-0323F](#)ⁱ.

1. Renseignements sur l'employé(e)

Veillez fournir les renseignements demandés.

2. Renseignements personnels et financiers

- [résident de fait](#)ⁱⁱ
- [résident réputé](#)ⁱⁱⁱ

Vous trouverez les renseignements relatifs à votre revenu dans les documents suivants :

- **Votre revenu net** se trouve à la [ligne 236](#)^{iv} de votre avis de cotisation 2017 de l'Agence du revenu du Canada.
- **Le revenu net de votre conjoint(e)** se trouve à la [ligne 236](#)^v de votre avis de cotisation 2017.
- **Le revenu de la PUGE et du REEI** est le revenu déclaré à la [ligne 117](#)^{vi} et à la [ligne 125](#)^{vii} de votre déclaration fédérale 2017. Ce montant doit être inscrit pour tous les résidents canadiens.
- **Le remboursement de la PUGE et du REEI** est le remboursement indiqué à la [ligne 213](#)^{viii} et à la [ligne 232](#)^{ix} de votre déclaration fédérale 2017. Ce montant doit être inscrit pour tous les résidents canadiens.

3. Renseignements sur les enfants

Veillez fournir les renseignements demandés pour chacun de vos enfants. Si vous n'avez pas d'enfant, laissez cette section vide.

4. Renseignements précis concernant votre province ou votre territoire

4a) Si vous habitez en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ou au Nouveau-Brunswick

Veillez fournir les renseignements demandés.

Votre revenu de travail (et/ou celui de votre conjoint(e)) est demandé pour les résidents de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut ou du Nouveau-Brunswick **qui ont des enfants**. Pour en savoir plus au sujet des montants à inclure dans cette section, y compris sur ce qui compose votre revenu de travail, veuillez consulter la [page Web Prestations pour enfants et familles](#)^x de l'Agence du revenu du Canada.

4b) Si vous habitez à Terre-Neuve-et-Labrador

Veillez fournir les renseignements demandés.

4c) Si vous habitez en Ontario

Veillez fournir les renseignements demandés :

- Une **résidence principale** est un logement situé en **Ontario** que vous occupez habituellement. Par exemple, il peut s'agir d'une maison, d'un appartement, d'un condominium, d'une chambre d'hôtel ou de motel, d'une maison mobile ou d'une maison de chambres.
- **Les coûts d'énergie payés sur une réserve en Ontario** doivent être indiqués si vous avez habité dans une réserve en Ontario et que vous ou une autre personne avez payé des coûts d'énergie (comme l'électricité, le chauffage) pour votre résidence principale dans une réserve.
- Un **établissement public de soins de longue durée** peut comprendre une maison de soins infirmiers ou une résidence pour personnes âgées municipale, des Premières Nations ou d'un organisme de bienfaisance.
- Les districts suivants **sont considérés comme étant situés dans le Nord de l'Ontario** :
 - Algoma
 - Cochrane
 - Kenora
 - Manitoulin
 - Nipissing
 - Parry Sound
 - Rainy River
 - Sudbury (y compris la ville du Grand Sudbury)
 - Thunder Bay
 - Timiskaming

Vous devez avoir habité dans l'une de ces régions au 31 décembre 2017 pour être admissible au crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario pour 2018.

5. Attestation, certification et consentement

Veillez fournir les renseignements demandés.

Notes en fin d'ouvrage

- i. Formulaire SCT 330-0323F : <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/remuneration/presenter-repercussions-impot-revenu-prestations-gouvernementales.html>
- ii. Résident de fait : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/impot-international-non-residents/particuliers-depart-canada-entree-canada-non-residents/sejour-temporaire-a-etranger.html>
- iii. Résident réputé : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/impot-international-non-residents/particuliers-depart-canada-entree-canada-non-residents/residents-reputes.html>
- iv. Ligne 236 : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-236-revenu-net.html>
- v. Ligne 236 : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-236-revenu-net.html>
- vi. Ligne 117 : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/revenu-personnel/ligne-117-prestation-universelle-garde-enfants-puge.html>
- vii. Ligne 125 : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/revenu-personnel/ligne-125-revenus-regime-enregistre-epargne-invalidite-reei.html>
- viii. Ligne 213 : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-213-remboursement-prestation-universelle-garde-enfants-puge.html>
- ix. Ligne 232 : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-232-autres-deductions/ligne-232-remboursement-sommes-declarees-comme-revenu.html>
- x. Calculateur de prestations pour enfants et familles : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/aide.html>